

Résumé du sermon du vendredi 08 juin 2018

Prononcé par Sa Sainteté le Calife, à la mosquée Baitul-Futuh à Londres.

Après le Ta'awudh, le Tashahoud et la Sourate Al-Fatiha, Sa Sainteté le Calife a cité le verset 157 du chapitre 7 du Coran ainsi que sa traduction qui est comme suit : « Et décrète du bien pour nous ici-bas, ainsi que dans l'au-delà ; nous nous sommes tournés vers Toi avec repentir. »

Allāh répondit : « Je ferai subir Mon châtement à ceux que Je veux ; mais Ma miséricorde se répand sur toutes choses et Je la prescrirai donc à ceux qui agissent avec droiture et paient la Zakāt et à ceux qui croient à Nos Signes. »

Comme le démontre ce verset, Allah accorde à Ses serviteurs des faveurs merveilleuses. Allah octroie des faveurs merveilleuses à Ses serviteurs. Sa miséricorde, affirme-t-Il, a prééminence sur toute chose. La miséricorde signifie la compassion, la bienveillance et la pitié. Par l'entremise de Sa Rahmaniyyah, Il a créé pour l'homme d'innombrables faveurs sans qu'il n'en fasse la requête.

D'aucuns se trompent en se demandant pourquoi avoir créé l'homme si c'est pour le punir. Or, Allah affirme que ce n'est pas là Son objectif. Certes ceux qui outrepassent les limites dans la transgression méritent Son châtement. Or, cette punition est temporaire : tant et si bien que viendra un temps où même les habitants de l'enfer profiteront de la grande miséricorde divine et leur punition prendra fin.

Nous sommes en train de vivre la dernière semaine du mois de Ramadan. Selon le Saint Prophète Muhammad (s.a.w.), lorsque vient le Ramadan, les portes du Paradis sont grandes ouvertes et Satan est enchaîné. Seuls ceux qui possèdent la vraie foi et qui respectent les commandements divins pourront en tirer profit. Les suppôts de Satan ne cessent pas durant ces jours à commettre leurs méfaits. Les croyants, ceux qui marchent sur les voies de la Taqwa et ceux qui profitent de la miséricorde d'Allah, reçoivent la bonne nouvelle que la grâce divine. Ils doivent en profiter, tenter de respecter les droits d'Allah et appliquer Ses commandements. Le Saint Prophète Muhammad (s.a.w.) évoque ce droit en ces termes : « Celui qui prie la nuit durant le Ramadan avec foi et en espérant la récompense, aura ses péchés précédents pardonnés ». Chanceux sont ceux qui profitent de ces jours. Ainsi nous devons méditer constamment là-dessus.

Le Messie Promis (a.s.) explique : « *Istighfar* est dérivé de *ghafara* qui signifie « couvrir ». Grâce à l'*Istighfar*, le pénitent demande à Dieu de couvrir ses faiblesses naturelles afin qu'il ne transgresse pas en raison de ces faiblesses. [...]

Ces jours-ci, la prière d'Adam devrait être particulièrement récitée :

رَبَّنَا ظَلَمْنَا أَنْفُسَنَا وَإِنْ لَمْ تَغْفِرْ لَنَا وَتَرْحَمْنَا لَنَكُونَنَّ مِنَ الْخَاسِرِينَ

« Notre Seigneur, nous avons agi injustement envers nous-mêmes ; et si Tu ne nous pardonnes pas, et si Tu ne nous fais pas miséricorde, nous serons assurément du nombre des perdants. » (7 : 24)

A la fin Huzoor a dit : Que ce moment ne vienne jamais où nous démeritions sa Miséricorde et qu'en raison de nos mauvaises actions nous subissions Son courroux. Que la Miséricorde d'Allah l'Exalté se répande toujours sur Nous.